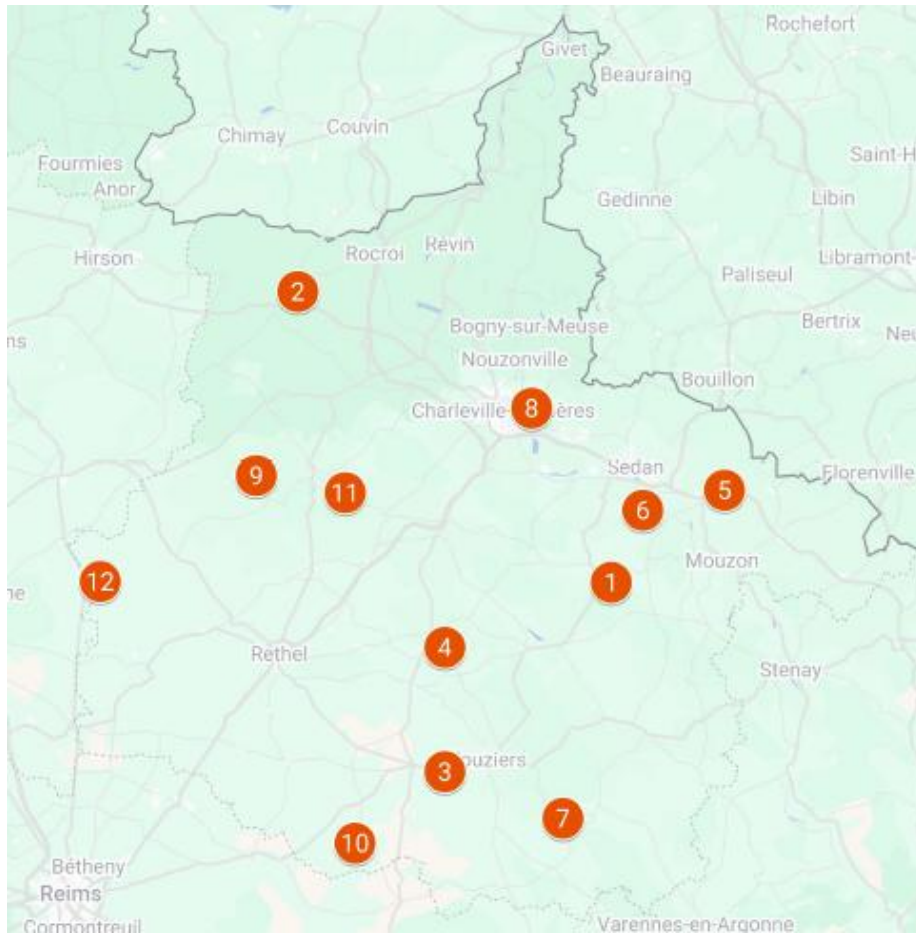


Offre d'accompagnement 2026

Fédération
Départementale des
CUMA des Ardennes

La FDCUMA des Ardennes

Forte de ses 12 administrateurs répartis sur tout le département, la FDCUMA 08 accompagne chaque jour les CUMA dans leur quotidien.



1. BONNEFOY Armel
CUMA des 4 Cantons

2. BROSTEAUX Stéphane
CUMA du Nord-Ouest
des Ardennes

3. COSSON Maxime
CUMA de Bourcq et Blaise

4. COURTOIS Laure
CUMA du Tourteronnais

5. de TASSIGNY Pauline
CUMA de Brevilly

6. DEGLAIRE Christophe
CUMA de Remilly –
CUMA d'Alma

7. GROSJEAN Hervé
CUMA de Termes –
CUMA de TALMA

8. LAMOTTE Jean-Marc
CUMA de Montcy-Saint-
Pierre

9. MANGEART Laurent
CUMA d'Assainissement
du Porcien – CUMA de
la Romagne – CUMA de
la Mêlée

10. PERARD Pascal
CUMA Vivarnes

11. PONSART Ludovic
CUMA de Musse Canne

12. JONET Mathilde
CUMA des Barres

Votre cotisation

Adhérer à la Fédération Départementale des CUMA des Ardennes, c'est adhérer à un accompagnement quotidien au service des CUMA.

Qu'est-ce qui est compris dans la cotisation ?

La cotisation à la Fédération Départementale des CUMA des Ardennes comprend un service de veille règlementaire axée CUMA, une permanence téléphonique vous permettant de vous apporter des conseils juridiques et règlementaires basés sur un retour d'expériences et de références territoriales et surtout une réactivité proche du terrain et de la réalité.

La cotisation vous permet d'avoir chaque année la présence d'un conseiller au plus proche de votre collectif avec une préparation et un accompagnement à l'Assemblée Générale.

La FDCUMA des Ardennes adhère chaque année au Haut Conseil des Coopératives Agricoles (HCCA) et à la Fédération Nationale de Révision (FNR) pour le compte de toutes les CUMA adhérentes. Ainsi, celles-ci ne reçoivent plus de cotisation directe du HCCA au siège de la CUMA.

Elle est aussi chargée d'effectuer les remontées administratives et économiques obligatoires au HCCA pour le compte de ses CUMA. Celles-ci n'ont donc plus besoin de s'en charger.

La FDCUMA est aussi au plus près de ses CUMA adhérentes permettant de suivre leur conformité et de les avertir sur la nécessité d'être à jour.

La FDCUMA adhère chaque année à la FRCUMA et à la FNCUMA permettant à ses adhérents d'être intégrés dans le réseau et de bénéficier de toutes les ressources qu'il contient.

Mais adhérer c'est aussi avoir une représentativité des CUMA et pouvoir défendre leurs intérêts auprès des partenaires et des pouvoirs publics.

Enfin, un abonnement au magazine Entraïd et l'accès aux différents documents de références tels que le guide des prix de revient et le barème entraïde sont disponibles via la cotisation à la FDCUMA.

J'adhère à la FDCUMA 08, pourquoi pas toi ?



Comment est calculée votre cotisation ?

La première adhésion de la CUMA est **comprise** dans le coût de la création.

L'année suivante, la cotisation est calculée sur **l'échelon le plus bas**.

Enfin, dans le régime de croisière qui démarre lors du deuxième exercice de la CUMA, la cotisation est calculée suivant le chiffre d'affaires réalisé en **N-2**. S'applique ensuite un barème qui évolue chaque année en fonction du coût de la vie. Celui de 2026 est :

Chiffre d'affaires de la CUMA N-2	Tarif (HT)	
0 € < CA < 15 000 €	114 €	+1,5 % du CA de la CUMA
15 001 € < CA < 50 000 €	189 €	
CA ≥ 50 001 €	256 €	

Un plafond est appliqué dès lors que le tarif indexé passe la barre des 1 941 €. Ce plafond évolue en même temps que la révision du coût de la vie l'année d'après.

La cotisation au HCCA (35 €) et l'abonnement Entraid (50 €) sont ensuite ajoutés à votre appel à cotisation avant envoi.

Nos prestations

Des offres adaptées et pensées pour les CUMA, qui viennent compléter la cotisation annuelle.

La mise à jour de documents officiels et obligatoires

Formalités	Tarif (HT)
Création de CUMA	1 614 €
Dissolution de CUMA	1 614 €
Mise à jour du Kbis	262 €
Mise à jour des statuts	91 €
Mise à jour du règlement intérieur	Base 605 €/jour (selon le temps passé)

Les annonces légales sont entièrement refacturées à la CUMA.

Les extensions de circonscriptions territoriales sont entièrement refacturées à la CUMA.

Nos prestations

Des offres adaptées et pensées pour les CUMA, qui viennent compléter la cotisation annuelle.

Appui au montage de dossier de demande d'aide

Acte	Tarif (HT)
Dépôt de la demande de subvention et de la demande de paiement	230 €
3% du montant de la subvention perçue au moment du versement	

Vérification générale périodique (VGP)

Type de VGP	Tarif (HT)
Matériel agriculteur	71 €
Matériel artisan	101 €
Accessoire de levage	31 €

Les contrôles sont effectués par notre prestataire Dekra. Les rapports sont envoyés avec la facturation de l'engin après contrôle par la FDCUMA.

Documents administratifs

Type de document	Tarif (HT)
Carnet de parts sociales	10 €
Carnet de travaux	8 €
Envoi de convocation/courrier papier	5 €/personne
Envoi de convocation/courrier mail	3 €/personne

Des **prestations sur mesure**, hors cadre des prestations citées ci-dessus sont possibles avec une base de 605 € HT/jour.

Cuma'assist : pour une gestion +

Depuis cette année, l'offre d'accompagnement administratif Cuma'assist vous permet d'être accompagnés par des professionnels dans la gestion courante des documents de la CUMA. Cette offre se personnalise selon vos besoins et le fonctionnement de la CUMA. Si vous êtes intéressés, rapprochez-vous de l'animatrice.



CUM'Assist
Pour une **gestion +**

→ Contactez-nous dès maintenant :
1 rue Jacquemart Templeux
08000 Charleville-Mézières
06 23 38 97 17
fd.08@cuma.fr
www.ardennes.cuma.fr

→ Suivez-nous sur Facebook
@Fdcuma des Ardennes

→ Abonnez-vous à la newsletter [en cliquant ici](#)

Contact

Fédération Départementale des Cuma des Ardennes

1 rue Jacquemart Templeux
08000 Charleville-Mézières

Tél. : 06 23 38 97 17

fd.08@cuma.fr